

25/8/2026

The French text follows

Joint Statement

ACHRS, ACADP and JCADP welcomes the Lebanese Parliament's decision to abolish the death penalty calls on Arab States to follow Lebanon's lead

The Amman Center for Human Rights Studies (ACHRS), the Arab Coalition against the Death Penalty (ACADP) and the Jordan Coalition against the Death Penalty (JCADP) welcomes the Lebanese Parliament's decision to abolish the death penalty, recognizing it as a significant step towards the full realization of the right to life. As a long-standing advocate for abolition, ACHRS considers this a particularly significant development in a region where capital punishment is, not only deeply entrenched, but increasingly common. Once enacted, the bill will make Lebanon the first country in the Middle East to abolish the death penalty. ACHRS urges other states in the region to follow Lebanon's lead and begin taking concrete steps towards full abolition. At a time of profound regional uncertainty, crisis must not become a reason for inaction, but an impetus for greater commitment to protecting human rights.

Lebanon Votes to Abolish the Death Penalty

On 11 August 2026, the Lebanese Parliament [voted](#) to abolish the death penalty. By modifying Article 37 of Lebanon's [Penal Code No. 340 of 1943](#), the new bill removes the death penalty as a possible punishment for any crime, replacing it with [life imprisonment with hard labour](#). The measure received widespread, [largely bipartisan support](#) in Lebanon's 128-seat Parliament, with Hezbollah's parliamentary bloc representing the [main opposition](#). While its implementation remains subject to presidential approval, this is largely regarded as a formality. With President Joseph Aoun's government having [already expressed support](#) for the measure, the bill is expected to be signed into law without objection.

Until now, Lebanon was classified as a *de facto* abolitionist state— that is, a country that retains the death penalty in law but has not carried out an execution for 10 years or more. Although Lebanon has maintained a 22-year long moratorium on executions— with the last of these having taken place in [January 2004](#)— its courts have continued to impose death sentences. As of early 2026, an estimated [85 people](#) remained on death row. Following the bill's approval, these sentences will be [commuted](#) to life imprisonment with hard labour.

A Historic First for the Region

Once signed into law, the bill will make Lebanon the [first country](#) in the Middle East to abolish the death penalty, offering a powerful example of progress in a region where capital punishment is on the rise. Indeed, Amnesty International's [yearly report](#) on the death penalty revealed that 2025 was the year with the highest number of recorded executions since 1981. The vast majority of these were attributed to the Middle East.

This increase comes amid heightened regional tensions, with several states expanding the use of the death penalty under the guise of national security. Already responsible for [the majority](#) of executions recorded that year, Iran expanded the application of capital punishment in late 2025 to individuals convicted of collaborating with [“hostile states”](#). Following renewed US-Israeli aggression against Iran in February 2026, at least [56 people](#) were executed under these expanded national security provisions. Closer to Lebanon, Jordan [resumed executions](#) in June 2026 after a nine-year moratorium, executing six people convicted of terrorism- and drug-related offences. Meanwhile, in occupied Palestine, Israeli authorities [enacted legislation](#) mandating the death penalty for Palestinians convicted of terrorism-related offences.

At a time when much of the region is moving backwards, Lebanon offers a powerful reminder that the right to life is non-negotiable, even in times of crisis. The country is itself enduring profound turmoil, with the Israeli invasion displacing more than [350,000 people](#) and killing [at least 4,346](#). Rather than allowing this crisis to diminish its commitment to human rights, Lebanon has shown that protecting life becomes all the more important when it is most threatened.

A Model for Regional Progress

Lebanon’s move towards abolition did not happen overnight; it is the culmination of nearly five decades of campaigning and advocacy. Efforts began [in the 1980s](#), led by Dr Walid Slaibi and Dr Ogarit Younan, who went on to establish the National Campaign Against the Death Penalty in Lebanon [in 1997](#). Through advocacy, policy and education, they worked to shift public attitudes towards capital punishment.

While progress was gradual, their efforts began to yield results. Lebanon took a series of incremental steps towards abolition, including [the repeal](#) of the mandatory death sentence for murder by Parliament in 2001. Following widespread public and international [outrage](#) over the execution of three men convicted of violent crimes in January 2004, several Ministers of Justice declared that they would [refuse to sign execution warrants](#), resulting in a de facto 22-year moratorium on executions. In 2011, legislation was [adopted](#) to formalise the status of death-row prisoners and allow for sentence reductions. Lebanon also strengthened its commitment to abolition at the international level, voting [in favour](#) of UN resolutions calling for a moratorium on the use of the death penalty in 2020, 2022 and 2026, after having previously [abstained](#) from such resolutions since the first vote in 2007.

Likewise, this latest bill is not Lebanon’s first attempt at full legal abolition. Previous efforts include [a draft law](#) proposed by Walid Slaibi in 2004, [a bill](#) submitted to the Council of Ministers by then-Minister of Justice Ibrahim Najjar in 2008, and another [introduced](#) by MP Elie Keyrouz in 2012. Although these initiatives did not succeed, they helped build the political and legal momentum that ultimately paved the way for today’s progress.

The Path Towards Abolition

Lebanon demonstrates that change need not happen overnight; it can be gradual and incremental. But it must begin somewhere.

ACHRS, ACADP and JCADP calls on Arab States to follow Lebanon's lead and take meaningful steps towards abolishing the death penalty. Recognising that the first and most important step is an immediate halt to executions, and in line with the [2008 Alexandria Declaration](#), ACHRS, ACADP and JCADP calls on the Arab League and other regional bodies to establish a moratorium on executions. Given that the application of the death penalty in many Arab countries [exceeds](#) the limits permitted under Sharia law, ACHRS, ACADP and JCADP further calls on the Organisation of Islamic Cooperation (OIC) to support and advance such a moratorium.

While welcoming states that have already instituted de facto moratoria, ACHRS, ACADP and JCADP urges them to move towards full legal abolition. This includes Morocco, which last carried out an execution in [1993](#), and Tunisia, whose last execution took place in [1991](#). Despite these longstanding moratoria, both countries continue to impose death sentences, leaving prisoners in prolonged uncertainty. Given the severe [psychological toll](#) of living under a death sentence, as well as the financial and institutional costs of maintaining death-row systems, it is imperative that these states take the next step towards full legal abolition.

The region is navigating a period of profound uncertainty. Yet uncertainty and crisis must not become excuses to delay progress on human rights; they must instead be met with renewed commitment to action. At a time of great loss, ACHRS, ACADP and JCADP urges states to reaffirm their commitment to the right to life and take meaningful steps to ensure it is protected.

**Déclaration conjointe
L'ACHRS, l'ACADP et la JCADP saluent la décision du Parlement
libanais d'abolir la peine de mort et appellent les États arabes à
suivre l'exemple du Liban**

Le Centre d'Amman pour les Études sur les Droits de l'Homme (ACHRS), la Coalition Arabe contre la Peine de Mort (ACADP) et la Coalition Jordanienne contre la Peine de Mort (JCADP) se félicitent de la décision du Parlement libanais d'abolir la peine de mort, considérée comme une avancée majeure vers la pleine réalisation du droit à la vie. En tant que défenseur historique de l'abolition, l'ACHRS considère qu'il s'agit là d'une avancée particulièrement importante dans une région où la peine capitale est non seulement profondément ancrée, mais aussi de plus en plus courante. Une fois promulgué, ce projet de loi fera du Liban le premier pays du Moyen-Orient à abolir la peine de mort. L'ACHRS exhorte les autres États de la région à suivre l'exemple du Liban et à commencer à prendre des mesures concrètes en vue de l'abolition totale. En cette période de profonde incertitude régionale, la crise ne doit pas devenir un prétexte à l'inaction, mais un élan vers un engagement accru en faveur de la protection des droits de l'homme.

Le Liban Vote l'Abolition de la Peine de Mort

Le 11 août 2026, le Parlement libanais [a voté](#) l'abolition de la peine de mort. En modifiant l'article 37 du [Code Pénal libanais n° 340 de 1943](#), le nouveau projet de loi supprime la peine de mort en tant que sanction possible pour tout crime, la remplaçant par [la réclusion à perpétuité avec travaux forcés](#). Cette mesure a bénéficié d'un large [soutien largement bipartisan](#) au sein du Parlement libanais, qui compte 128 sièges. Le bloc parlementaire du Hezbollah représentait la [principale opposition](#). Bien que sa mise en œuvre reste soumise à l'approbation présidentielle, celle-ci est largement considérée comme une formalité. Le gouvernement du président Joseph Aoun ayant [déjà exprimé son soutien](#) à cette mesure, le projet de loi devrait être promulgué sans objection.

Jusqu'à présent, le Liban était classé parmi les États abolitionnistes de facto— c'est-à-dire un pays qui maintient la peine de mort dans sa législation mais n'a pas procédé à d'exécution depuis dix ans ou plus. Bien que le Liban ait maintenu un moratoire sur les exécutions depuis 22 ans— la dernière ayant eu lieu en [janvier 2004](#)— ses tribunaux ont continué à prononcer des condamnations à mort. Début 2026, on estimait à [85 personnes](#) le nombre de condamnés à mort. Suite à l'adoption du projet de loi, ces peines seront [commuées](#) en réclusion à perpétuité avec travaux forcés.

Une Avancée Historique dans la Région

Une fois promulguée, cette loi fera du Liban le [premier pays](#) du Moyen-Orient à abolir la peine de mort, offrant ainsi un exemple fort de progrès dans une région où le recours à la peine capitale est en hausse. En effet, le [rapport annuel](#) d'Amnesty International sur la peine de mort a révélé que 2025 était l'année ayant enregistré le plus grand nombre d'exécutions depuis 1981. La grande majorité de celles-ci ont eu lieu au Moyen-Orient.

Cette augmentation intervient dans un contexte de tensions régionales accrues, plusieurs États étendant le recours à la peine de mort sous prétexte de sécurité nationale. Déjà responsable de [la majorité](#) des exécutions recensées cette année-là, l'Iran a élargi l'application de la peine capitale fin 2025 aux personnes reconnues coupables de collaboration avec des [« États hostiles »](#). À la suite d'une nouvelle agression américano-israélienne contre l'Iran en février 2026, au moins [56 personnes](#) ont été exécutées en vertu de ces dispositions élargies relatives à la sécurité nationale. Plus près du Liban, la Jordanie [a repris les exécutions](#) en juin 2026 après un moratoire de neuf ans, exécutant six personnes reconnues coupables d'infractions liées au terrorisme et au trafic de drogue. Parallèlement, en Palestine occupée, les autorités israéliennes [ont adopté une législation](#) imposant la peine de mort aux Palestiniens reconnus coupables d'infractions liées au terrorisme.

À l'heure où une grande partie de la région recule, le Liban rappelle avec force que le droit à la vie n'est pas négociable, même en temps de crise. Le pays traverse lui-même de profonds bouleversements, l'invasion israélienne ayant provoqué le déplacement de plus de [350 000 personnes](#) et fait [au moins 4 346](#) morts. Plutôt que de laisser cette crise affaiblir son engagement en faveur des droits de l'homme, le Liban a montré que la protection de la vie devient d'autant plus importante lorsqu'elle est le plus menacée.

Un Modèle de Progrès Régional

Le cheminement du Liban vers l'abolition ne s'est pas fait du jour au lendemain; il est l'aboutissement de près de cinq décennies de campagne et de plaidoyer. Les efforts ont débuté [dans](#)

[les années 1980](#), sous l'impulsion du Dr Walid Slaibi et du Dr Ogarit Younan, qui ont ensuite fondé la Campagne nationale contre la peine de mort au Liban [en 1997](#). Par le biais de la sensibilisation, des politiques publiques et de l'éducation, ils ont œuvré pour faire évoluer les mentalités à l'égard de la peine capitale.

Bien que les progrès aient été graduels, leurs efforts ont commencé à porter leurs fruits. Le Liban a pris une série de mesures progressives en faveur de l'abolition, notamment [l'abrogation](#) par le Parlement, en 2001, de la peine de mort obligatoire en cas de meurtre. À la suite de l'[indignation](#) généralisée de l'opinion publique et de la communauté internationale face à l'exécution, en janvier 2004, de trois hommes reconnus coupables de crimes violents, plusieurs Ministres de la Justice ont déclaré qu'ils [refuseraient de signer les mandats d'exécution](#), ce qui a abouti à un moratoire de facto sur les exécutions depuis 22 ans. En 2011, une loi a été [adoptée](#) afin de formaliser le statut des condamnés à mort et de permettre des réductions de peine. Le Liban a également renforcé son engagement en faveur de l'abolition au niveau international, en votant [en faveur](#) des résolutions de l'ONU appelant à un moratoire sur le recours à la peine de mort en 2020, 2022 et 2026, après s'être auparavant [abstenu](#) sur ces résolutions depuis le premier vote en 2007.

De même, ce dernier projet de loi n'est pas la première tentative du Liban en vue d'une abolition légale totale. Parmi les efforts antérieurs, on peut citer [un projet de loi](#) proposé par Walid Slaibi en 2004, [un projet de loi](#) soumis au Conseil des ministres par le ministre de la Justice de l'époque, Ibrahim Najjar, en 2008, et un autre [présenté](#) par le député Elie Keyrouz en 2012. Bien que ces initiatives n'aient pas abouti, elles ont contribué à créer la dynamique politique et juridique qui a finalement ouvert la voie aux progrès actuels.

La Voie Vers l'Abolition

Le Liban montre que le changement ne se fait pas du jour au lendemain; il peut être progressif et graduel. Mais il faut bien commencer quelque part.

L'ACHRS, l'ACADP et la JCADP appellent les États arabes à suivre l'exemple du Liban et à prendre des mesures concrètes en vue de l'abolition de la peine de mort. Reconnaisant que la première étape, et la plus importante, consiste à mettre immédiatement fin aux exécutions, et conformément à la [Déclaration d'Alexandrie de 2008](#), l'ACHRS, l'ACADP et la JCADP appellent la Ligue Arabe et les autres instances régionales à instaurer un moratoire sur les exécutions. Étant donné que l'application de la peine de mort dans de nombreux pays arabes [dépasse](#) les limites autorisées par la Charia, l'ACHRS, l'ACADP et le JCADP appellent en outre l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) à soutenir et à promouvoir un tel moratoire.

Tout en saluant les États qui ont déjà instauré des moratoires de facto, l'ACHRS, l'ACADP et le JCADP les exhortent à s'engager sur la voie d'une abolition légale totale. C'est notamment le cas du Maroc, où la dernière exécution a eu lieu en [1993](#), et de la Tunisie, où la dernière exécution remonte à [1991](#). Malgré ces moratoires de longue date, ces deux pays continuent de prononcer des condamnations à mort, laissant les détenus dans une incertitude prolongée. Compte tenu du lourd [fardeau psychologique](#) que représente le fait de vivre sous le coup d'une condamnation à mort, ainsi que des coûts financiers et institutionnels liés au maintien des systèmes de peine capitale, il est impératif que ces États franchissent une nouvelle étape vers l'abolition légale totale.

***Amman Center
for Human Rights Studies***

In Special consultative status
with UN. ECOSOC

Honorary of the UN Human Rights Prize 2023



**مركز عمان
لدراسات حقوق الإنسان**

حاصل على وضع استشاري خاص لدى
المجلس الاقتصادي والاجتماعي للأمم المتحدة
وحاصل على جائزة الأمم المتحدة لحقوق الإنسان لعام 2023

La région traverse une période de profonde incertitude. Pourtant, l'incertitude et la crise ne doivent pas servir de prétextes pour retarder les progrès en matière de droits de l'homme; elles doivent au contraire être affrontées par un engagement renouvelé en faveur de l'action. En cette période de grandes pertes, l'ACHRS, l'ACADP et la JCADP exhortent les États à réaffirmer leur engagement en faveur du droit à la vie et à prendre des mesures concrètes pour garantir sa protection.

Amman, 25/2026